

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PRESENTATION

QUI ?

Les jeunes de 10 à 13ans.

Le nombre de conseillers élus sera de 13.

En cas de candidatures insuffisantes, le nombre de conseillers pourra être ramené à 11 membres.

QUOI ?

Le conseil municipal des jeunes constitue un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que la démocratie. Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, les associations et le conseil municipal de beautiran.

POURQUOI ?

Ce conseil municipal des jeunes doit favoriser le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

Les propositions des jeunes émises au sein de ce conseil peuvent permettre une amélioration de la politique pour la jeunesse.

Ils doivent participer à l'organisation des activités pour les jeunes.

Ce conseil doit donner la parole aux jeunes sur la vie de leur commune.

Cela permet de créer un lien entre le conseil municipal des jeunes et celui des adultes.

Le conseil municipal des jeunes permet d'apprendre la citoyenneté et l'exercice des responsabilités.

COMMENT ?

Le conseil municipal des jeunes est un lieu d'apprentissage. Les membres doivent apprendre à respecter certains temps de parole, à respecter leurs camarades, même ceux dont l'avis diffère, à s'exprimer clairement pour mieux défendre leurs idées.

Ils sont élus et ils doivent apprendre à se considérer comme des représentants d'une partie de la population. Leurs décisions n'engagent pas qu'eux-mêmes mais tous ceux qu'ils représentent.

Le CMJ sera conduit par un animateur, accompagné le cas échéant par des élus de la commission jeunesse.

Il sera organisé en 2 commissions :

- Sports et Loisirs

- Solidarité - Cadre de vie

OU ?

La salle du conseil ou toute autre salle communale sera utilisée comme salle de réunion du CMJ.

QUAND ?

Le CMJ se réunira en séance plénière en fonction des besoins des projets. Il ne pourra pas se réunir plus d'une fois par trimestre.

Les commissions se réuniront à l'initiative de l'animateur afin de conduire les dossiers engagés dans des délais convenables.

Il serait souhaitable que ces réunions ne dépassent pas une heure trente et qu'elles soient compatibles avec les rythmes scolaires.

ELECTIONS ?

Les élections se dérouleront selon les mêmes règles que celles appliquées à l'élection du conseil des adultes. Le mode de scrutin est le suffrage universel direct, au panachage mais à la majorité relative avec un scrutin à un tour. Chaque bulletin ne devra pas comporter plus de 6 noms, sinon le vote sera considéré comme nul.

Les élections auront lieu un vendredi entre 17h00 et 20h00 dans la salle du conseil municipal de Beautiran.

COMBIEN ?

Il est souhaitable d'établir un budget de fonctionnement pour mener à terme les actions élaborées et proposées. Une somme sera allouée au CMJ par délibération du conseil municipal lors du vote du budget chaque année.